



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RM/vg

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 17 mai 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 3 mai 2011
2. 6214 Débat d'orientation sur le rapport d'activité du Médiateur (2009-2010)
 - Rapporteur : Monsieur Camille Gira
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Félix Eischen, Mme Marie-Josée Frank, M. Camille Gira, M. Claude Haagen (remplaçant M. Fernand Diederich), M. Ali Kaes, M. Roger Negri (remplaçant Mme Claudia Dall'Agnol), M. Marcel Oberweis (remplaçant Mme Christine Doerner), Mme Tessy Scholtes,

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Camille Gira, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 3 mai 2011

Le projet de procès-verbal de la réunion du 3 mai 2011 est adopté.

2. 6214 Débat d'orientation sur le rapport d'activité du Médiateur (2009-2010)

Monsieur le Président-Rapporteur présente son projet de rapport, pour les détails duquel il est prié de se reporter au courrier électronique n°100775. Il évoque en détail les trois

thématiques examinées en détail par les membres de la Commission lors de la préparation du débat d'orientation, à savoir :

- La question du reclassement interne et externe des personnes malades ou accidentées ;
- L'idée d'introduire une auto-sanction pour cause de non-respect du délai raisonnable ;
- La problématique des conflits d'intérêts dans le chef des élus communaux.

La Commission unanime fait valoir que le projet de rapport lui soumis reflète parfaitement les discussions ayant eu lieu lors des différentes réunions préparatoires.

A la demande du groupe parlementaire CSV, le projet de rapport sera adopté au cours d'une prochaine réunion, fixée au 23 mai 2011 à 10h00.

Après un bref échange de vues, les membres de la commission parlementaire décident de préparer un projet de motion relative à l'idée du Médiateur d'introduire une auto-sanction pour cause de non-respect du délai raisonnable.

Luxembourg, le 19 mai 2011

La secrétaire,
Rachel Moris

Le Président,
Camille Gira